

**No 18 Séance du Conseil général du jeudi 28 mars 2019 à 20 h 00  
à l'Aula du Nouveau Bâtiment Administratif**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 17
3. Nomination d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil d'établissement scolaire (CESC) en remplacement de Mme Karine Froelicher
4. Crédit d'engagement de CHF 110'000 pour l'assainissement des signalisations lumineuses des carrefours du Faubourg et du Tirage  
Arrêté 1394
5. Projet extension usine Rollomatic SA:
  - a) Modification partielle du plan d'aménagement local, secteur "Les Prés Bugnons"  
Arrêté 1395
  - b) Modification du plan d'alignement  
Arrêté 1396
6. Motion du groupe socialiste "*Subvention pour l'optimisation de l'éclairage des bâtiments de service*"
7. Divers

**1. Appel**

M. Yves Jakob, président, a le plaisir de saluer les conseillers et d'ouvrir la 18<sup>ème</sup> séance ordinaire du Conseil général.

En préambule, le président, au nom du bureau du conseil général, fait part d'une demande de Mme Nadine Schouller de pouvoir prendre la parole après l'appel. Après consultation du règlement organique et plusieurs avis, aucune disposition l'interdit, pour autant qu'aucune atteinte ne soit dirigée contre le Conseil général ou ses membres, c'est pourquoi le président passera la parole à Madame Schouller, après l'appel

Le secrétaire passe à l'appel :

Présents : Amico Guyomarch Anne, Angelrath Nicole, Battistella Steve, Boillat Gilles, Bottinelli Maura, Bovet Stephan, Bürli Gilliane, Caillet Cédric, Chabloz Alexandre, Cuendet Denis, Devenoges Jacques, Fauro Massimo, Frieri Ryser Claire-Anne, Frochaux Sylvie, Froelicher Thomas, Ghizzo Avio, Gremaud Cédric, Gross Marie-Claude, Hofs Peter, Jacot Michael, Jakob Yves, Jeanneret Jean-Marc, Juan Marc, Kohler Cindy, Linder Pascal, Linder Thierry, Mallet Gregory, Muriset Christian, Pauchard Gisèle, Pin André, Schouller Nadine, Senn Jean-Philippe, St-Louis Sylvie, Stooss Philippe, Toedtli Jean-François, Voirol Christophe, Wenger Bernhard, Wenger Patricia.

Excusés : Hasler Reynald, Jaquier Thierry, Savoy Jacques.

38 Conseillers généraux présents, majorité à 20.

**Conseil communal**

Présents : MM. De Marcellis Pierre, Egger Jean-Claude, Matthey Frédéric, Perret-Gentil Roland, Spring Roland.

Bureau du Conseil général :

Président:	M. Yves Jakob	UDC
Secrétaire:	M. Marc-Fernand Juan	PSL
Questeurs:	M. Thierry Linder	CAN
	Mme Claire-Anne Frier Ryser	PLR

La parole est donnée à Mme Nadine Schouller laquelle rappelle que les conseillers généraux ont, toutes et tous, été élus par les Landeronnaises et Landeronnais qui leur ont fait confiance. Les conseillers sont censés travailler ensemble pour le bien de notre Commune. Il est clair que chaque parti à sa ligne de conduite, il la défend et c'est normal. C'est en débattant que nous arrivons à trouver les meilleures solutions pour le bien de notre village. Les débats au sein de ce Conseil général doivent se faire dans le respect de tous ses membres, tous partis confondus. Mme Nadine Schouller y croit. Mais lors du Conseil général du 21 février dernier, un membre a traité des conseillers de « cancras ». Ces propos sont inadmissibles et intolérables dans cette enceinte, c'est un manque de respect envers ses collègues. Si une personne a un contentieux avec une autre ou s'il y a un litige au sein d'une commission et bien qu'ils en discutent, cela peut se faire avec les chefs de groupe et le Conseil communal, mais en dehors du Conseil général. Chacun a le droit au respect, quelque soit son parti.

## 2. Procès-verbal no 17

Mme Patricia Wenger précise, en page 211, que le secrétaire n'était pas M. Marc Juan mais Mme Maura Bottinelli.

Le Conseil général accepte, par 36 oui, 0 non, le procès-verbal n°17, avec la modification demandée.

## 3. Nomination d'un(e) délégué(e) auprès du Conseil d'établissement scolaire (CESC) en remplacement de Mme Karine Froelicher

Le PSL, par l'intermédiaire de Mme Gilliane Bürli, propose Monsieur Sébastien Oppikofer pour le poste de délégué du PSL auprès du CESC, en remplacement de Mme Karine Froelicher.

Election de M. Oppikofer par applaudissements.

## 4. Crédit d'engagement de CHF 110'000 pour l'assainissement des signalisations lumineuses des carrefours du Faubourg et du Tirage Arrêté 1394

La parole est donnée à M. Pierre De Marcellis, directeur de la sécurité, lequel relève que l'arrêté 1394 parle des feux tricolores de notre Commune. Ces feux aident à la circulation des véhicules et des piétons et facilitent grandement l'axe nord-sud de la rue du Faubourg, dont le carrefour n'est pas perpendiculaire. La sortie de la rue du Faubourg présente un angle aigu lorsqu'on veut bifurquer à gauche, avec une mauvaise visibilité. Or, cette rue dessert les habitants du quartier des Condémines, de la Gare et tous ceux qui passent par la Gare, divers commerces, banque et restaurants. De plus, *Car postal* emprunte aussi cette rue, notamment la ligne 132 qui, au carrefour, bifurque à gauche pour se rendre à la Neuveville. La manoeuvre est particulièrement dangereuse si les feux se trouvent au clignotant. Ces feux présentent manifestement une usure. L'entreprise qui intervient actuellement est *Siemens*. Mais comme

Le Landeron n'est pas un client stratégique, il faut souvent attendre plusieurs jours avant une intervention. Les frais de déplacements, à eux seuls, représentent plus de Fr 600.- à chaque intervention (voiture et heures du dépanneur). L'exécutif s'est donc approché d'un autre fournisseur, l'entreprise ACET à Cheyres, qui a tout d'abord listé tout le matériel qui peut être conservé et qui a effectué une analyse et un inventaire de ce qui doit être changé. Bien entendu, le Conseil communal a demandé que le système soit évolutif si par la suite nous devons connecter d'autres feux en raison de besoins futurs, comme la construction du quartier « les Pêches derrière l'Eglise ». Il sera également possible de faire des réglages fins. Avec une programmation souple, il sera possible, par exemple, de favoriser le feu vert sur un axe à une période donnée, selon l'importance du flux de circulation, de détecter des bouchons et d'allonger la phase au vert. Cette nouvelle installation a aussi l'avantage de pouvoir être contrôlée à distance depuis le fournisseur (mise en réseau) pour faciliter les dépannages, réglages et mises à jour. Certaines interventions pourront être assumées par nos services. La pollution nocturne, dans l'air du temps, sera prise en compte. La garantie pour le matériel est de deux ans, de cinq ans pour le contrôleur automatique (en fait le cerveau de l'installation), garantie donnée par le constructeur. La modification totale prendra environ une semaine, mais le système restera en fonction pratiquement tout le temps et les travaux se dérouleront hors des heures de pointe. Durant une courte période les feux passeront à l'orange, mais la présence de sécuritas ou de personnel ne sera pas nécessaire. Lors du remplacement du contrôleur, un agent de sécurité sera présent durant une journée.

#### Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Maura Bottinelli, relève que le Conseil communal ayant répondu de façon satisfaisante à ses nombreuses questions, préavise favorablement à l'unanimité cette demande de crédit.

La SITP, par M. Jean-François Toedtli, s'est penchée sur cet arrêté et juge ces travaux importants pour notre Commune afin d'assurer la sécurité des usagers sur le territoire communal. La SITP propose également au Conseil communal de demander un contrat d'entretien pour la signalisation lumineuse. La SITP acceptera l'arrêté 1394 et les différentes offres de crédits.

#### Prise de parole des groupes.

M. Jacques Devenoges, au nom du PSL, estime que ces travaux de réfection et de modernisation sont importants pour notre Commune afin d'optimiser la fluidité du trafic tout en respectant la sécurité des piétons et des automobilistes grâce à de meilleurs réglages. Le PSL soutiendra à l'unanimité l'arrêté 1394.

Mme Nadine Schouller, au nom du PLR, constate que ces deux carrefours ont des problèmes de façon régulière depuis plusieurs années et a appris que les automates utilisés sont vieillissants et onéreux en réparations. Le PLR a envisagé la possibilité de proposer la transformation de ces carrefours avec des sur-élévateurs ou des giratoires. Le besoin de sécurité serait conservé, notamment pour les passages des élèves aux heures d'entrées et sorties scolaires. Ces deux alternatives sont trop onéreuses; pas assez de place pour les giratoires et trop de nuisances sonores pour les sur-élévateurs. Nous pensons que le changement de ces feux est nécessaire pour la sécurité de tous et surtout des enfants. Tout le monde a remarqué que dès que les feux clignotent, certains enfants traversent au gré de leurs envies et parfois c'est vraiment risqué. Le PLR laisse la liberté de vote.

L'UDC, par M. Stephan Bovet, accepte, à l'unanimité, l'arrêté 1394 parce que la sécurité a toujours été le cheval de bataille de l'UDC.

#### Prises de parole individuelles.

M. Cédric Gremaud tient à remercier le Conseil communal pour cet arrêté concernant l'assainissement des signalisations lumineuses des carrefours du Faubourg et du Tirage. Nous faisons face à un problème réel comprenant notamment des risques pour la sécurité des usagers. Il croit que ceci ne sera contesté par personne. Il apprécie le fait de garantir une solution durable. Cependant, il souhaiterait attirer l'attention du Conseil communal concernant le montant total qui paraît très important. Il est effectivement largement supérieur à une solution technique et équivalente utilisée dans les domaines industriels tels que machines-outils, robotique, automation, par exemple. Mais les domaines ne sont apparemment pas comparables. Le Conseil communal a pourtant bien fait son travail en demandant plusieurs offres et malgré cela les montants sont, s'il ne se trompe pas, tous dans le même ordre de grandeur. En conclusion, M. Cédric Gremaud acceptera ce crédit et encourage le Conseil communal à partager cette prise de position avec le fournisseur sélectionné afin de voir si un geste commercial peut être réalisé et, surtout, de surveiller attentivement ce projet pour éviter de devoir utiliser le montant de CHF 8'325.- pour divers et imprévus.

Passage au vote.

L'arrêté 1394 est accepté par 35 oui, 0 non.

## **5. Projet extension usine Rollomatic SA**

### **a) Modification partielle du plan d'aménagement local, secteur "Les Prés Bugnons"**

**Arrêté 1395**

### **b) Modification du plan d'alignement**

**Arrêté 1396**

### ***Modification partielle du plan d'aménagement local, secteur "Les Prés Bugnons"***

La parole est donnée à M. Jean-Claude Egger, directeur de l'urbanisme, lequel adresse ses remerciements à l'administration, en particulier à l'administrateur et aux chefs de services, pour ce dossier de qualité et pour leur travail important. Ce dossier complet présente tout ce qui a été discuté depuis plus d'une année au sujet du projet d'agrandissement de l'entreprise Rollomatic SA. Au travers d'une projection *PowerPoint*, M. Jean-Claude Egger souhaite présenter les principes généraux (en complément du dossier complet remis aux conseillers et à la séance d'information du 20 février 2019) :

- Les machines de Rollomatic SA servent essentiellement à de la découpe laser.
- La zone horticole va devenir, par la force des choses, une zone artisanale et de petite industrie (ZAPI) destinée exclusivement à l'entreprise Rollomatic comme l'a décidé le Conseil d'Etat en validant les plans directeurs cantonal et régional.
- La réaffectation va se passer en deux étapes. La première concerne la construction d'un *Learning & Customer center*. La rue des Prés Bugnons se verra bouclée par la construction de ce nouveau bâtiment de même que sera bouclée une partie du bac de rétention (et non pas cours d'eau) des eaux de drainage qui se situe le long de la route des Prés Bugnons.
- La nécessité de construire un parking à ciel ouvert et non souterrain ou couvert (le SAT a accepté que dans une première étape, ce parking soit à ciel ouvert de manière temporaire) puisqu'au terme de la construction de cette phase-là, un autre bâtiment verra le jour en prolongation du *Learning & Customer center*, avec, en son intérieur, un parking construit en dessous.
- En phase deux, naîtra un centre logistique.

- Pour la suite, à l'horizon 2025/2030, la nouvelle ZAPI sera consacrée à l'usine Rollomatic. Elle comprendra de nouveaux bâtiments dont la configuration présentée à ce jour sur plan n'est pas définitive.

### **Modification du plan d'alignement**

Parallèlement à la réaffectation de la ZHort, un nouveau plan d'alignement a dû être prévu rendant compte :

- D'une nouvelle place de rebroussement pour les camions, le trafic des poids-lourds aura lieu sur la rue Prés Bugnons qui deviendra un cul de sac. L'accès aux entreprises dans cette zone-là, reste assurée par le chemin connu habituellement et qui amène à la station de lavage.
- Sur le chemin agricole situé au sud de l'actuelle Zhort, où le trafic sera autorisé en sens unique est-ouest, seront aménagées des places d'évitement pour le cas où les véhicules entrant depuis la route de Berne devaient croiser des véhicules agricoles.
- Depuis la sortie du parking, un élargissement du chemin agricole situé à l'ouest de l'actuelle Zhort sera prévu afin de permettre une circulation à double sens. Cette solution permettra, à la fois, d'accéder au parking et à une sortie à droite nouvellement créée sur la RC5. De là, les automobilistes souhaitant se diriger vers Neuchâtel devront emprunter le giratoire des Communes.
- Le signal de l'entrée dans le village (à ce jour au niveau du *Saloon*) sera déplacé à l'ouest afin que le trafic entrant soit ralenti dans cette zone-là.
- Calendrier à considérer : 1. Position du CG, 2. Délai référendaire, 3. Enquête publique, 4. Recours et oppositions éventuels, 5. Approbation et sanction du Conseil d'Etat.

Prise de parole des commissions.

La CFG, par Mme Maura Bottinelli, relève la qualité et la complétude du dossier soumis et souligne la volonté du Conseil communal d'en faire une opération financièrement neutre. La CFG ayant reçu des réponses pertinentes à ses nombreuses questions, se prononce favorablement et à l'unanimité en faveur de ces deux arrêtés.

Prise de parole des groupes.

Le PLR, par Mme Marie-Claude Gross, remercie le Conseil communal pour son étude détaillée concernant le projet d'extension, en plusieurs étapes, de l'usine Rollomatic au Landeron, dans une zone agricole non dézonable pour d'autres projets. Il accepte les arrêtés 1395 et 1396 dans le but de soutenir l'économie locale et de créer de nouveaux emplois.

Le PSL, par M. Thomas Froelicher, accepte à l'unanimité le projet d'extension proposé par la Rollomatic consistant en la modification partielle du plan d'aménagement local et la modification du plan d'alignement secteur "Les Prés Bugnons". Le PSL se réjouit de l'expansion de cette société générant des emplois sur le territoire communal et félicite la volonté du fondateur de rester dans notre belle Commune.

Prises de parole individuelles.

M. Denis Cuendet relève que les *Learning Centers* font venir du monde de l'étranger et il se pose la question où seront logés ces gens qui seront formés quelques jours. Peut-être la Rollomatic s'est posé la question ou existe-t-il un projet d'hôtel au Landeron ?

M. Jean-Claude Egger répond que la Rollomatic a certainement réfléchi à la question mais que ce sujet n'a pas été discuté. Effectivement de nombreux visiteurs vont venir mais l'idée est avant tout de leur fournir des locaux qui soient disponibles en tout temps, confortables et bien équipés. Au niveau du logement, il n'y a pas de projet d'hôtel au Landeron. La Rollomatic se chargera probablement, elle-même, de trouver des locations pour ces personnes-là.

Mme Gilliane Bürli formule une réflexion au Conseil communal. Est-ce que dans le cadre de ce dossier toutes les options pour diminuer la surface prise sur les terrains agricoles ont été considérées, en mettant par exemple un *showroom* ou un département de « recherche et développement » dans les étages ?

M. Jean-Claude Egger confirme que toutes ces options ont été étudiées. Compte-tenu de la protection des abords du Bourg, il n'est pas possible de construire à n'importe quelle hauteur autour du Landeron. Dès lors, la seule possibilité par rapport à l'entreprise et au nombre d'invités à venir était de construire le bâtiment à cet endroit-là.

Mme Gilliane Bürli précise que si l'on envisage des aménagements sur une dalle stable, est-ce qu'on pourrait construire un deuxième voire un troisième étage ? Certes pas un gratte-ciel. Ce n'est pas la construction du premier bâtiment qui l'interpelle mais la suite.

M. Jean-Claude Egger précise que les bâtiments prévus seront à la même hauteur que le bâtiment actuel, soit d'environ 3 étages.

Passage au vote de l'arrêté 1395, lequel est accepté par 37 oui, 0 non.

Passage au vote de l'arrêté 1396, lequel est accepté par 37 oui, 0 non.

#### **6. Motion du groupe socialiste "Subvention pour l'optimisation de l'éclairage des bâtiments de service"**

La parole est donnée à Mme Maura Bottinelli, laquelle ne souhaite pas lire le document joint à la motion. Sans vouloir apprendre le métier au Conseil communal, le PSL demande à l'Exécutif de se rappeler d'obtenir les subsides qui sont octroyés par le canton si des travaux qui concernent l'éclairage de locaux de notre Commune devaient être envisagés.

Le président confirme que la motion, développée à l'instant, sera discutée lors du prochain Conseil général.

#### **7. Divers**

Mme Maura Bottinelli au nom du PSL adresse une question au Conseil communal relevant que le 14 juin prochain, comme certainement entendu au travers des médias nationaux, aura lieu la deuxième grève des femmes dans tout le pays. Elle a pour but d'attirer l'attention sur les nombreuses inégalités, la violence et le sexisme qui continuent d'exister dans notre pays à l'encontre des femmes. Le PSL souhaiterait savoir quelle position le Conseil communal a l'intention de développer vis-à-vis des employé-e-s qui voudraient participer à cette grève. Vaut-il leur permettre de participer à cette grève pendant les heures de travail ? Comment seront comptabilisées les heures d'absence, congés payés, non payés ? Le Conseil communal pense-t-il au contraire interdire la participation pendant les heures de travail ?

M. Roland Spring, président de Commune, rétorque que le Conseil communal a déjà débattu sur la question. D'ailleurs une directive de l'Etat sur le sujet nous est parvenue il y a deux semaines. L'exécutif va suivre l'Etat et permettre aux collaboratrices ou collaborateurs de prendre congé sur leurs heures ou vacances. La personne qui souhaiterait faire la grève, pourra faire la grève et son congé sera non payé. Si pas déjà fait, cette information sera communiquée prochainement à notre personnel. Ainsi, toute personne désireuse de faire grève ou prendre congé pourra le faire.

M. Thomas Froelicher, à titre personnel, souhaiterait comprendre pourquoi le législatif reçoit, environ quatre fois par an, joint au cahier du Conseil général, le journal *le Vignolant*. Sans remettre en cause le contenu intéressant de ce fascicule, il se demande ce qui lie ce document au cahier du Conseil général.

M. Roland Spring répond que cela fait des dizaines d'années que cela existe. Les 60 ans des Vignolants ont été fêtés. Les conseillers généraux ont toujours reçu ce cahier car la Commune du Landeron fait partie des communes viticoles.

Il est 20h46, le président lève la séance.

Le président :

Yves Jakob

Le secrétaire :

Marc Juan